

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 21 OCTOBRE 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 30 septembre 2021

2. Politique et organisation - Approbation des points ajoutés à l'ordre du jour en cas d'urgence

Le bureau permanent décide de traiter les points ajoutés à l'ordre du jour au bureau permanent du 21/10/2021 en urgence.

B. CENTRE DE SERVICE LOCAL

3. Centre de service local et services à domicile - Redémarrer l'exploitation de Centre de service local

le bureau permanent décide que chaque volontaire du Centre de service local reçoit un cadeau à utiliser lors de l'accomplissement de son travail de volontaire.

4. Centre de services local et services à domicile - Ouverture cafétéria, salle PC, salle polyvalente en collaboration avec la bibliothèque et 15e anniversaire du Centre de service local : nouvelle date

Le bureau permanent a décidé que la fête pourrait avoir lieu dans le nouveau bâtiment le samedi 27 novembre.

5. Centre de services local et services à domicile - Présentation du calendrier des activités de novembre

Le bureau permanent approuve le calendrier des activités du centre de services local pour novembre 2021.

6. Centre de service local et services à domicile - fête de la bibliothèque et Centre de service locale 15 ans - ticket covid safe

Le bureau permanent décide de demander ou non un ticket covid safe à la fête du 27/11.

C. SERVICE SOCIAL

7. Services social- Approvisionnement minimum via le compteur budgétaire gaz naturel - période 01/11/2021 - 31/03/2022

Le bureau permanent prend acte de l'intervention de la fourniture minimale de gaz naturel pour la période du 01/11/2021 au 31/03/2022

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

8. Politique et organisation - Ordre du jour d'approbation Conseil du CPAS
9. Politique et organisation - Dates des séances 2022

E. A HUIT CLOS

10. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
11. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
12. Service social - Autre assistance
13. Service social - Droit à l'intégration sociale
14. Service social - Revenu d'intégration équivalent
15. Service social - Initiative d'accueil local
16. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
17. Service social - Emploi article 60§7
18. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
19. Service social - Agence Immobilière sociale
20. Service social - Rap op Stap

Au nom du CPAS

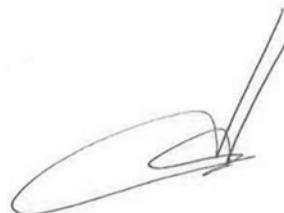
Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au 22/10/2021

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.